



Collines du Perche
Communauté de communes



rapport
d'activité
2020

sommaire

- 01 **Le mot de la Présidente**
- 02 **Les Collines du Perche**
- 05 **Nos actions**
 - 05 Le développement territorial
 - 06 Aménagement de l'espace
 - 09 Voirie et bâtiments communautaires
 - 10 Services à la population
 - 14 La qualité de vie
- 16 **Les finances**
- 18 **Les partenaires de l'animation territoriale**

Mot de la présidente

La Communauté de communes des Collines du Perche entame un nouveau mandat dans des conditions sanitaires inédites avec la pandémie de la COVID 19, qui nous prive des échanges informels et de la cohésion sociale dont nous avons tant besoin. Dans un souci de partage d'information, nous nous sommes engagés à intégrer la communication dans nos objectifs au même titre que le développement économique, territorial, culturel, le tourisme, l'aménagement du territoire afin de bien faire connaître toutes les compétences qui sont les nôtres.

Aussi nous sommes convaincus qu'un document annuel qui rappelle toutes les actions portées, soutenues ou réalisées par notre établissement public de coopération intercommunale sera très utile pour l'information que nous devons apporter auprès de tous les administrés, à l'instar des bulletins municipaux que rédigent toutes les communes.

Ce premier rapport d'activité sera une édition spéciale puisqu'il reprendra la présentation des Collines du Perche. Puis un document d'un format plus factuel sera édité chaque année.

Au-delà de la pandémie, 2020 a été marquée par une élection en milieu d'année et par le

renouvellement des élus communautaires et d'un exécutif qui a souhaité mettre en place une communication plus formelle. Notre territoire rural le mérite pour accompagner l'élan national qui salue les ruralités dynamiques dont nous sommes les premiers porteurs. Nous nous engageons également à transmettre à tous les élus du territoire les informations communautaires comme nous le permet désormais la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019, dite Loi Engagement et Proximité.

J'en profite pour vous annoncer la mise en ligne à compter du 1^{er} avril du nouveau site internet de la Communauté de communes conçu, tout comme le rapport que vous découvrez aujourd'hui, avec une nouvelle charte graphique.

Au nom de tous les élus communautaires, je remercie toute la petite équipe du secrétariat général qui s'est mobilisée avec beaucoup d'enthousiasme pour répondre à notre demande.

Très bonne lecture à toutes et tous.

Karine Gloanec Maurin

*Présidente de la Communauté de communes,
Première adjointe au maire de Couëtron-au-Perche,
Présidente de la commission nationale Communes
et territoires ruraux de l'AMF,
Membre titulaire du Comité européen des Régions.*

Communauté de communes

Les Collines du Perche

Baillou, Beauchêne, Boursay, Choue, Cormenon, Couëtron-au-Perche, Le Gault-du-Perche, Mondoubleau, Le Plessis-Dorin, Sargé-sur-Braye, Saint-Marc-du-Cor, Le Temple

C'est par la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR), du 6 février 1992, que la Communauté de communes des Collines du Perche a pu se constituer,

parmi un millier d'intercommunalités rurales. La Loi NOTRe du 7 août 2015 est venue renforcer la spécificité des petites intercommunalités rurales par la possibilité d'adapter la taille de ces EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) aux réalités des territoires et notamment aux faibles densités de populations. C'est de cette adaptation dont a bénéficié la Communauté de communes des Collines du Perche. Créée le 28 décembre 1993 par le Sénateur Pierre Fauchon, la Communauté de communes des Collines du Perche est la première à voir le jour en Loir-et-Cher.

L'idée était d'associer ses communes membres au sein d'un espace de solidarité, pour élaborer et participer à un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace.

Elle est d'abord été composée de 13 communes. En 2009, 3 communes rejoignent le regroupement (Arville, Cormenon et Le Plessis-Dorin) pour constituer un territoire de 16 communes. Le 1^{er} janvier 2018, cinq communes fusionnent en une commune nouvelle : Couëtron-au-Perche (Arville, Saint-Agil, Oigny, Saint-Avit, Souday), ce qui place désormais le nombre de communes à 12 pour environ 6 200 habitants.

Située au Nord-Ouest du département, le territoire qui constitue la communauté de communes est fortement marqué par son identité paysagère percheronne, qui la distingue nettement de la vallée du Loir, du vendômois, et plus loin de la vallée de la Loire.

Elle exerce aujourd'hui en lieu et place de ses communes membres de nombreuses compétences, et ce malgré sa faible densité de population. Tenue de respecter des compétences obligatoires définies par la loi, d'autres compétences dites « supplémentaires » viennent renforcer l'intégration de l'intercommunalité dans le territoire, par la mise à disposition de multiples services publics qui maintiennent la vie locale et qui permettent l'attractivité du territoire.

Les compétences de la Communauté de communes des Collines du Perche

En respect des statuts de notre établissement public de coopération intercommunal (EPCI), la Communauté de communes a fait le choix des compétences suivantes :

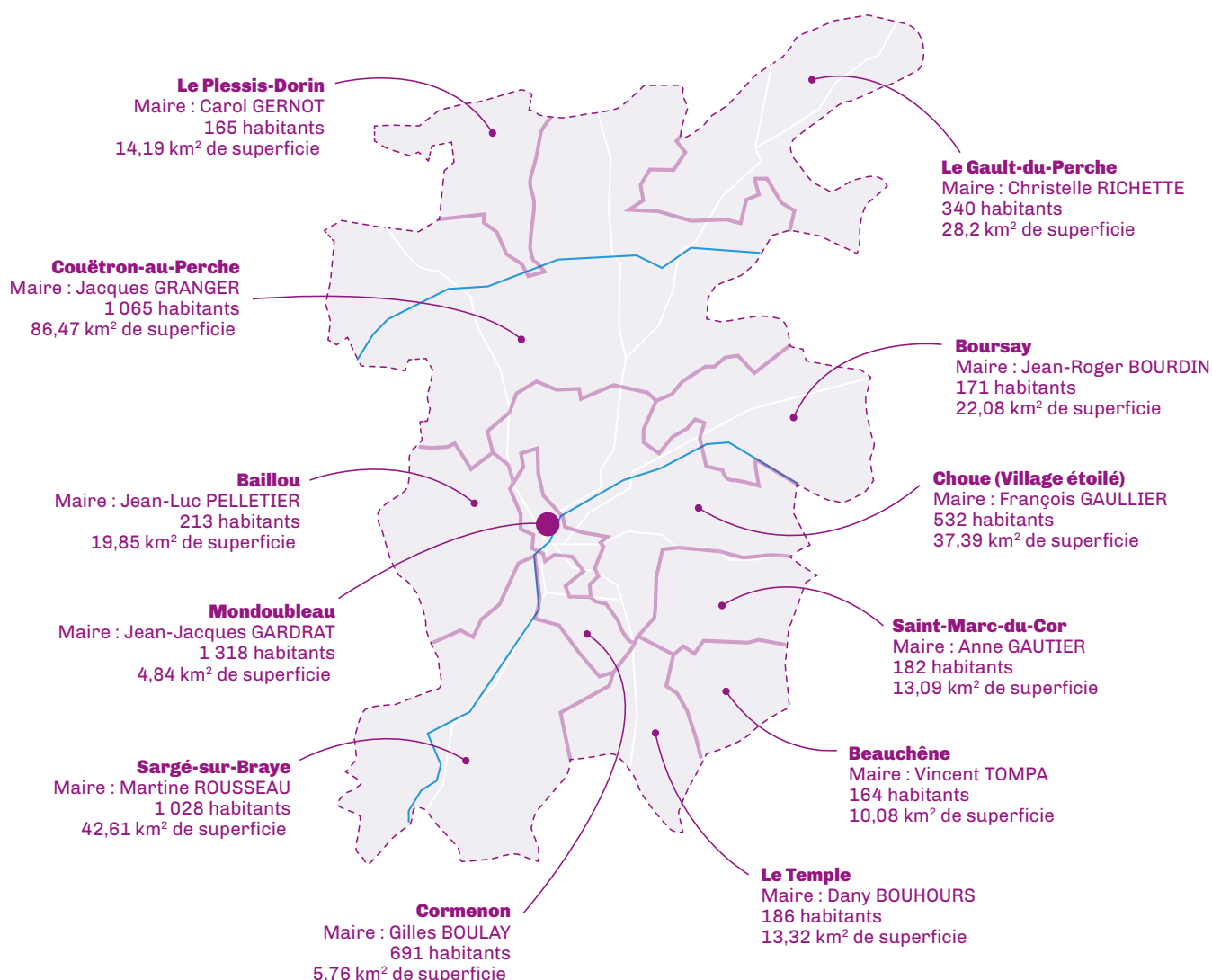
Compétences obligatoires

- Aménagement de l'espace ;
- Développement économique ;
- Aménagement et gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage ;
- Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés ;
- Gestion des milieux aquatiques (GEMAPI).

Compétences supplémentaires

- Protection et mise en valeur de l'environnement ;
- Création, aménagement et entretien de la voirie ;
- Politique du logement et cadre de vie ;
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs et de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire ;
- Action sociale d'intérêt communautaire ;
- Création et gestion de la maison de services au public.

La carte des Collines du Perche



Un nouveau mandat

La présidence de la Communauté de communes a été portée par Jean Léger, alors maire de Sargé-sur-Braye, durant tout le mandat dernier de mars 2014 à juillet 2020.

Le 16 juillet 2020, Karine Gloanec Maurin, première adjointe de Couëtron au Perche, a été élue présidente de la Communauté de communes. Ont été élus avec elle, pour constituer le Bureau communautaire :

- Martine Rousseau, 1^{re} Vice-présidente en charge du développement territorial, et Maire de Sargé-sur-Braye,
- Jean-Roger Bourdin, 2^e Vice-président en charge des finances et du budget, et Maire de Boursay,
- Thibaut Bourget, 3^e Vice-président en charge de l'aménagement de l'espace, de la transition écologique et du numérique, et 3^e Adjoint au Maire de Mondoubleau,
- Dany Bouhours, 4^e Vice-président en charge des bâtiments et de la voirie, et Maire du Temple,
- Vincent Tompa, 5^e Vice-président en charge des services à la population, et Maire de Beauchêne.

L'exécutif a pour ambition d'élaborer un projet de territoire qui réponde aux besoins des habitants, et qui permette de maintenir le dynamisme et l'attractivité locale.

Portées par les différentes délégations, plusieurs actions ont déjà été menées depuis l'été 2020. Plusieurs axes de travail se dégagent de ce projet, tels que l'affirmation de l'identité percheronne et les spécificités qui font les Collines du Perche, mais aussi le développement des ressources locales par le soutien à l'artisanat, au petit commerce et à l'activité industrielle du territoire, ainsi que la poursuite de l'activité culturelle.

L'avenir s'envisage aussi en favorisant l'innovation par des projets transversaux pour rassembler les forces de développement, notamment touristique. Les associations restent à ce titre des partenaires privilégiés pour la dynamique locale. Une attention sera portée à l'amélioration de l'habitat et la sobriété énergétique des bâtiments, ainsi qu'à la préservation de l'environnement.

Les Élus communautaires

Bureau



Karine GLOANEC MAURIN
La présidente
COUËTRON-AU-PERCHE



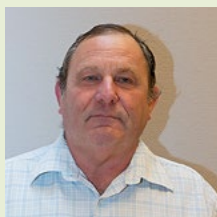
Martine ROUSSEAU
1^{re} vice-présidente
SARGE-SUR-BRAYE



Jean-Roger BOURDIN
2^e vice-président
BOURSAY



Thibaut BOURGET
3^e vice-président
MONDOUBLEAU



Dany BOUHOURS
4^e vice-président
LE TEMPLE



Vincent TOMPA
5^e vice-président
BEAUCHENE

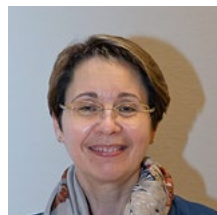
Conseillers communautaires



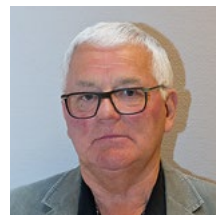
Jean-Luc PELLETIER
BAILLOU



François GAULLIER
CHOUE



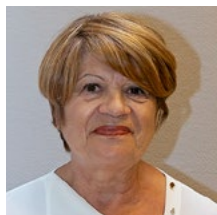
Christelle LETURQUE
CHOUE



Gilles BOULAY
CORMENON



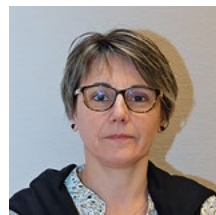
Jérôme LEROY
CORMENON



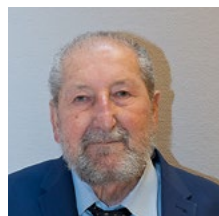
Joëlle MESME
CORMENON



Jacques GRANGER
COUËTRON-AU-PERCHE



Stéphanie HELLIÈRE
COUËTRON-AU-PERCHE



Henri LEMERRE
COUËTRON-AU-PERCHE



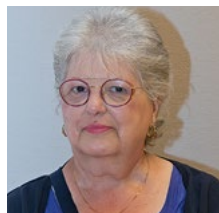
Olivier ROULEAU
COUËTRON-AU-PERCHE



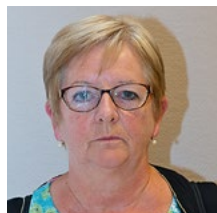
Christelle RICHETTE
LE GAULT-DU-PERCHE



Carol GERNOT
LE PLESSIS-DORIN



Claude CARTON
MONDOUBLEAU



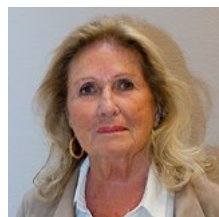
Michelle CORDIER
MONDOUBLEAU



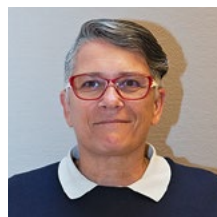
Jean-Jacques GARDRAT
MONDOUBLEAU



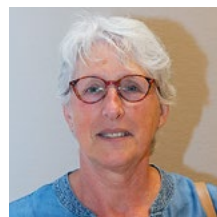
Gérard PLATON
MONDOUBLEAU



Catherine THOMAS
MONDOUBLEAU



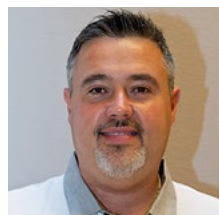
Anne GAUTIER
ST-MARC-DU-COR



Catherine MAIRET
SARGE-SUR-BRAYE



René PAVÉE
SARGE-SUR-BRAYE



Thierry WERBREGUE
SARGE-SUR-BRAYE

Nos actions

LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

La commission développement territorial s'est réunie 3 fois depuis le début du mandat.

Développement économique : accompagnement des entreprises

La communauté de communes a la gestion de 4 zones d'activités, qui représentent près de 41 ha :

- À Cormenon : la zone du Boulay,
- À Mondoubleau : la zone de l'Entonnoir et la zone de la Rousselière,
- À Sargé-sur-Braye : la zone de l'ancienne gare.

Parmi ces 4 zones d'activités d'intérêt communautaire, seules les zones du Boulay à Cormenon et de Sargé-sur-Braye, ont encore des parcelles disponibles.

Les zones d'activités des Collines du Perche accueillent actuellement 37 entreprises, dont Icopal, Trigano, La Poste, EDF, l'ESAT Arcade, etc. À Sargé-sur-Braye, l'entreprise Tessier concept (plomberie – chauffagiste) souhaite s'installer durablement sur le territoire.

La Communauté de communes a lancé un projet de construction d'un atelier-relais qui verra le jour en 2021. Le montant du projet s'établit à 250 000 € pour un investissement sur une quinzaine d'années et des loyers réglés par l'artisan dans le cadre d'une location-vente. Ce projet est cofinancé par la Région dans le cadre de sa compétence *Développement économique*, partagée avec l'intercommunalité. Il s'agit d'une aide à l'immobilier d'entreprise permettant un cofinancement à hauteur de 50 % du reste à charge pour la collectivité, loyers déduits.

Crise sanitaire et économique liée à la COVID-19 : aide aux entreprises du territoire

Pour répondre à la crise sanitaire et économique, le conseil communautaire a décidé l'été dernier de participer au déploiement d'une enveloppe de soutien destinée aux entreprises de moins de 20 salariés, mise en place par la Région Centre-Val de Loire.

Cette enveloppe se distinguait en 2 parties :

- Une enveloppe directement versée auprès de la Région qui avait la charge de l'instruction des dossiers de demandes d'aides.

Chaque EPCI a pu décider du montant de participation à cette enveloppe et les Collines du Perche ont abondé à hauteur de 40 000 €.

Cette enveloppe était dédiée aux entreprises du territoire des Collines du Perche, dont les dossiers de demandes d'aides étaient adressés à la Région Centre qui les instruisait.

Le solde qui ne sera pas utilisé par la Région Centre-Val de Loire pour le versement auprès d'entreprises locales, sera restitué à la communauté de communes, à l'issue de cette opération, en 2022.

- La seconde enveloppe votée par le conseil communautaire, était destinée à l'attribution d'aides exceptionnelles directes par la communauté de communes, aux entreprises les plus en difficultés et n'ayant perçu aucune autre aide.

Au regard des critères d'attribution établis par l'intercommunalité, trois entreprises ont pu bénéficier de cette enveloppe, pour un montant total de 6 790 € sur une enveloppe prévue de 20 000 €.

Convention avec la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) à venir

Les Collines du Perche souhaitent également renforcer le partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie en signant une convention d'engagement lui permettant de bénéficier d'un portrait de territoire, notamment sur l'activité commerciale, ainsi que d'un audit sur l'activité touristique.

L'objectif de ce partenariat est également de développer un accompagnement spécifique des acteurs locaux du tourisme dans leurs plans d'actions.

Les territoires ruraux comme celui des Collines du Perche se doivent de travailler avec les acteurs locaux de ce secteur pour développer l'attractivité et la visibilité. C'est à ce titre que l'équipe de l'exécutif communautaire entend rendre effective la compétence tourisme.

Développement touristique

La compétence Tourisme sera développée en proposant à l'échéance 2022, un office de

tourisme situé à la Commanderie d'Arville, et un bureau d'information touristique, qui sera situé à Mondoubleau dès l'été 2021.

Le site de la Commanderie d'Arville a déjà retrouvé un regain d'activité et d'attractivité, et ce malgré la période difficile qu'elle a traversée en 2020 avec la COVID-19. La nouvelle gouvernance et la direction de l'association œuvrent chaque jour à inscrire un peu plus ce joyau local dans son territoire et à le faire rayonner au-delà des frontières régionales.



La dynamique association Pays du Perche en Loir-et-Cher mérite toute l'attention de la Communauté de communes pour porter le projet de développement touristique dans le cadre d'une coopération resserrée, permettant de travailler à la valorisation du territoire, aux côtés de la Commanderie d'Arville.

La Communauté de communes ambitionne de développer le tourisme sous une forme innovante, permettant à chacun de s'identifier au territoire et de se sentir concerné par son développement. La création durant l'année 2021 d'un tiers-lieu fédérateur des structures qui œuvrent pour l'animation territoriale en un point central à Mondoubleau, apparaît comme une évidence pour allier les forces vives qui font vivre le territoire.

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

La commission Aménagement de l'espace s'est également réunie 3 fois depuis le début du mandat. Cette compétence revêt plusieurs domaines liés à l'environnement et à la planification.

Urbanisme – PLUI

Après près de 4 années de travail, de concertations et de procédures, le plan local d'urbanisme intercommunal a été approuvé par le conseil communautaire le 21 janvier 2021.

La période d'enquête publique, qui a été interrompue pour cause de COVID-19 s'est terminée plus tardivement que prévu et n'a permis d'entériner le projet qu'en début d'année 2021. Néanmoins, les principaux axes répondant au diagnostic et aux objectifs établis ont pu être respectés, tout en suivant les lignes directrices du Code de l'urbanisme et des recommandations de l'État. Ce document permet de valoriser et de protéger les atouts territoriaux malgré les contraintes qu'il comporte.

Le projet est consultable en ligne sur le site internet des Collines et sur le Géoportail de l'urbanisme aux adresses suivantes :

www.collinesduperche.fr

www.geoportail-urbanisme.gouv.fr

Le dossier en version papier est également consultable dans chacune des mairies et au siège de la communauté de communes.

Transition écologique

La préservation de l'environnement et du paysage percheron fait également l'objet d'un projet de sensibilisation à l'importance de gérer les essences composant les haies bocagères, de manière raisonnée et durable.

Ce projet de « gestion exemplaire des haies » regroupe plusieurs partenaires tels que la Maison botanique, Perche nature, le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) et la Chambre d'agriculture.

En 2020, les communes ont été mobilisées pour déterminer des tronçons de haies qui pourraient faire l'objet d'ateliers de travail.

Le parc hippique des Collines est également l'endroit choisi pour établir en 2021, un chantier de démonstration, des coupes différenciées selon les espèces composant les haies.

Ce projet d'un montant de 35 000 € HT est financé à 80 % par des fonds Leader.



Compétence GEMAPI – syndicat des rivières et contrat territorial Loir médian

Contrat territorial Loir médian

La compétence « Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations » (GEMAPI) est devenue obligatoire pour les communautés de communes, depuis le 1^{er} janvier 2018.

La dissolution du Syndicat intercommunal d'aménagement du Gratteloup et du Boulont Amont au mois de juillet 2018, a permis de mettre en



place une convention de service unifié entre les communautés de communes Perche et Haut Vendômois, Beauce Val-de-Loire, Terres du Val-de-Loire, l'Agglomération Vendômoise et les Collines du Perche, afin d'harmoniser la gestion de cette compétence, dont les bassins versants sont reliés les uns aux autres.

Cette convention a permis de confier aux services de l'Agglomération Vendômoise la mise en œuvre du contrat territorial Loir médian pour 2 années (2018-2020). À ce jour, le contrat est en cours d'évaluation avant le renouvellement de la convention de service unifié dans le courant de l'année 2021.

Le Syndicat des rivières des Collines du Perche

Ce syndicat gère les cours d'eau et bassins versants des communes de Baillou, Boursay, Choue, Cormenon, Mondoubleau, Sargé-sur-Braye, Le Gault-du-Perche, Saint-Marc-du-Cor et Couëtron-au-Perche, par délégation de la communauté de communes.

2020 était la 2^e année de mise en place du contrat territorial, permettant de mettre en œuvre plusieurs actions, malgré les aléas de la crise sanitaire :

- Restauration de la ripisylve sur Couëtron-au-Perche, entre le moulin de Taillefer et l'Audinière, et sur le tronçon du Patouillard à la vanne de Glatigny. Ces travaux ont consisté à favoriser le développement diversifié de la végétation et à favoriser les déplacements piscicoles et le transit sédimentaire.
- Restauration de la continuité écologique du lavoir d'Oigny pour diversifier les écoulements, restaurer les continuités écologiques et améliorer la qualité des habitats du cours d'eau.
- Aménagement du seuil du moulin des Radrets pour le rendre franchissable par les espèces piscicoles de la Grenne.

Ordures ménagères – TEOM et TEOM incitative

Les ordures ménagères sont également une compétence communautaire, déléguée au SYVALORM, syndicat issu de la fusion entre le SMIRGEOMES et le SICTOM, depuis le 1^{er} janvier 2020.

Basé à Saint Calais (72), le SYVALORM recouvre un vaste territoire de 109 572 habitants sur 7 territoires intercommunaux.

Le syndicat gère à la fois la collecte des ordures ménagères et leur traitement.

La compétence de gestion des ordures ménagères étant intercommunale, ce sont les EPCI qui décident du mode de facturation sur leur territoire propre.

Afin de rapprocher au maximum la facturation des contribuables au service rendu, la taxe incitative avait été instaurée sur les communes de Mondoubleau et de Sargé-sur-Braye, depuis le 1^{er} janvier 2019, alors que le système de taxe simple avait été institué sur les autres communes.

Jusqu'à la fin des marchés passés avec les prestataires de collecte (2021 et 2022), 2 calendriers de levée des bacs sont instaurés sur le territoire des Collines du Perche : un passage toutes les 2 semaines sur les communes de Mondoubleau et de Sargé-sur-Braye, un passage toutes les semaines sur les autres communes.

Avec la COVID, le SYVALORM a dû adapter ses services et notamment la fermeture temporaire de ses déchèteries, dont deux se trouvent sur le périmètre des Collines du Perche (Le Plessis-Dorin et Mondoubleau).

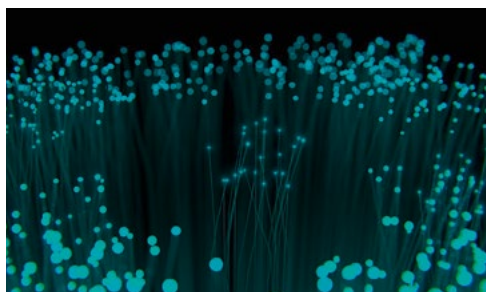
Avec l'évolution du cours des matières premières et des traitements des déchets, un large travail de communication et de sensibilisation est prévu pour ces prochains mois, afin que le tri soit toujours plus efficient et que chacun à sa mesure, puisse diminuer l'impact sur l'évolution des coûts de ce service.



Numérique – Déploiement de la fibre optique

Le Syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique (SMO Val de Loire Numérique), est l'instance qui gère, par délégation, le déploiement du très haut débit, puis de la fibre, sur l'ensemble du département du Loir-et-Cher et sur celui de l'Indre-et-Loire. La communauté de communes a contribué à hauteur de 92 768 € à ce déploiement réalisé grâce aux financements de l'État, de la Région,

et du Département, et à des financements privés. Si le déploiement de la fibre a pris du retard dans les 2 premières années du marché passé entre le syndicat et Val de Loire Fibre, elle est déjà déployée sur la commune de Cormenon. Le calendrier prévoit un déploiement sur Mondoubleau, les zones de Couëtron-au-Perche et Saint-Marc du Cor en 2021-2022, pour s'étendre vers Baillou, Sargé-sur-Braye, Le Gault du Perche en 2022-2023, et se terminer par Boursay, Choue, Le Temple et Beauchêne en fin d'année 2023. Très attendue, la fibre est un élément important du développement et de l'attractivité du territoire, notamment, à l'heure du télétravail, pour les actifs souhaitant s'installer en milieu rural, tout en bénéficiant d'une connexion de qualité.



Dans les Collines du Perche, la question des haies restent un sujet sensible. La communauté de communes a alerté le syndicat sur l'identité paysagère qu'elles représentent et sur les enjeux de leur préservation pour l'attractivité territoriale et l'économie locale.

Le SMO est intervenu auprès de son prestataire Val de Loire Fibre pour l'avertir sur l'importance de ce sujet.

Au-delà du déploiement de la fibre, le syndicat propose des services de Wifi territorial et de Wifi touristique auxquels les élus de la commission Aménagement de l'espace ont pu être sensibilisés :

Le Wifi territorial : Les bornes territoriales ont vocation à apporter du réseau dans les lieux et secteurs dédiés aux services de proximité et donc aux habitants. Elles sont cofinancées par Val de Loire Fibre (délégation de service public pour le déploiement de la fibre) et le gestionnaire de site au-delà de la première borne.

Le Wifi Tourisme : Les bornes touristiques ont vocation à être implantées dans les lieux dédiés à l'activité touristique et donc aux touristes. Elles sont cofinancées par les membres du SMO Val de Loire Numérique (Région, Département, EPCI, et gestionnaire du site). Actuellement, plusieurs sites sont référencés sur le territoire pour bénéficier de ces bornes touristiques. Il s'agit du domaine de Boisvinet au Plessis-Dorin et du site de la Commanderie d'Arville.

La mobilité

La Loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019, prévoit que les communautés de communes deviennent l'échelon de proximité pour favoriser des solutions adaptées aux besoins de leurs territoires. À ce titre, elles ont le choix de devenir « Autorités organisatrices de mobilités » (AOM) ou non.

La prise de cette compétence, qui doit se décider avant le 31 mars 2021, amène plusieurs modifications dans la gestion et l'organisation des transports sur le territoire intercommunal.





Sauf si la communauté de communes s'y oppose expressément et par dérogation à la loi, la Région conserve l'organisation d'un bloc de compétences concernant : les transports scolaires, le transport à la demande et les transports réguliers.

En revanche, le bloc communal a la possibilité de conserver l'organisation des transports scolaires pour les enfants scolarisés à moins de 3 km de leur lieu d'habitation, par délégation auprès des communes membres.

En outre, l'intercommunalité est consultée pour les projets régionaux d'organisation de nouvelles mobilités et conserve la possibilité d'organiser elle-même de nouveaux modes de transports.

En date du 18 mars 2021, le conseil communautaire a été appelé à se prononcer sur cette prise de compétence, qui entraîne une modification statutaire.

VOIRIE ET BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES

La commission Voirie s'est réunie 2 fois depuis le début du mandat.

La voirie

Les travaux de voirie sur la Communauté de commune sont réalisés suivant un plan biennal 2019-2020.

Pour 2020, ont été réalisés les travaux suivants :

- Marché biennal de travaux d'investissement (Marché Pigeon): 99 685,14 €,
- Travaux de réparations urgentes : 17 728,98 €
- Entretien vert : 17 928,49 € de travaux réalisés par les communes, et 26 454,84 € avec la STARM.

Les bâtiments

Dès l'automne, les élus de la commission ont organisé au cours de 2 journées, la visite des bâtiments communautaires, pour établir un état des lieux. Ce diagnostic a permis de dresser une liste de travaux plus urgents, budgétés pour 2021

à hauteur de 500 000 €, qui pourront s'échelonner sur plusieurs années.

En 2020, les travaux réalisés sont les suivants : remplacement des menuiseries à Cormenon, raccordement des eaux usées et pluviales à Mondoubleau, remplacement de la toiture à Choue (33 000 €).



Un programme pluriannuel ambitieux de rénovation énergétique est également prévu.

Enfin, le changement du siège communautaire (la Maison Gheerbrant), fera l'objet d'une étude et de prospectives pour des travaux et une réalisation de chantier à l'horizon 2022.

La régie de chauffage

Créée en 2008, la chaufferie collective au bois de Mondoubleau fonctionne effectivement depuis 2009.



Le système est constitué d'une part d'une chaudière bois d'une puissance de 1000 kW, et de 2 chaudières gaz de 600 et 13 kW, d'autre part d'un réseau d'eau adoucie de 2,6 km de long.

Ce réseau de chaleur alimente 9 sites pour 14 abonnés, dont le collège Alphonse Karr, l'EHPAD les Marronniers, le dojo, la halle des sports, la maison médicale, la Maison Gheerbrant, l'école

maternelle de Mondoubleau, 6 maisons individuelles situées rue de la Mare, ainsi que l'immeuble de 70 logements HLM situé rue Leroy, géré par Terre de Loire Habitat.

Au vu du nombre d'abonnés, ce réseau ne fonctionne pas à pleine puissance de sa capacité, ce qui induit un fonctionnement au gaz trop fréquent pour obtenir un rapport fonctionnement/économie équilibré.

De trop nombreux problèmes techniques ne permettent pas un entretien et une maintenance convenables sur le long terme.

La chaudière bois nécessite un ramonage trop fréquent pour que l'utilisation du bois permette une économie d'énergie. En effet, celle-ci doit être arrêtée trois jours par mois, pendant lesquels le système fonctionne au gaz, ce qui augmente fortement les consommations énergétiques.

La nouvelle mandature a décidé dès l'été 2020, de travailler à la révision de ce projet.

À la suite d'un audit technico-économique du réseau de chaleur, il a été décidé de se pencher sur le remplacement de la chaudière de 1000 kW par des chaudières plus petites au bois, qui permettraient un fonctionnement continu au bois et un recours moins fréquent au gaz.

SERVICES À LA POPULATION

La commission Services à la population s'est réunie 4 fois depuis le début du mandat.

La compétence scolaire

La particularité de la Communauté de communes des Collines du Perche est d'avoir la compétence scolaire.

Six écoles constituent le service scolaire : Choue, Cormenon, Couëtron-au-Perche, Le Gault-du-Perche, Mondoubleau (maternelle et primaire) et Sargé-sur-Braye.



La gestion de la cantine de l'école de Couëtron-au-Perche est déléguée à une association (Entre-Mômes) et la gestion de l'école du Gault du Perche à un syndicat intercommunal (SMVS du Gault du Perche).

Regroupements pédagogiques et convention de ruralité

L'optimisation des sites et des ressources et la préservation d'un service de qualité font l'objet d'une réflexion depuis le début du mandat. C'est en ce sens qu'un protocole local de convention de ruralité a été signé le 30 novembre 2020 entre le Ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et du sport, représenté par la Directrice académique départementale Sandrine Lair, et la Communauté de communes des Collines du Perche représentée par la Présidente Karine Gloanec Maurin, et le Vice-président en charge des services à la population Vincent Tompa.

Ce protocole permet un engagement réciproque : le maintien du nombre d'enseignants sur le territoire, sur la période 2020-2023 au cours de laquelle la communauté de communes s'engage à rédiger un projet de territoire pour les écoles, à moyen et long terme.

À cet effet, un comité de pilotage a été constitué de différents collèges : représentants des élus, représentants des enseignants, et représentants des parents d'élèves délégués, et de deux experts, anciens membres de l'Éducation Nationale. Il devra construire le projet d'école communautaire en tenant compte du bien-être des enfants, de l'esprit communautaire et de l'attractivité du territoire. Lors du dernier mandat, un regroupement pédagogique intercommunal a été mis en place entre Choue-Mondoubleau d'une part et Cormenon-Sargé-sur-Braye d'autre part. À la rentrée de septembre 2020, trois élèves de CP et les trois élèves de CM2 de Cormenon sont allés rejoindre les classes de Sargé-sur-Braye ce qui a permis d'éviter des classes à 4 niveaux à Cormenon.

Impacts liés à la crise sanitaire

Durant le premier confinement, un service d'accueil minimum a été maintenu pour les familles de soignants et de personnels prioritaires (pompiers, gendarmes...) qui le demandaient. La première période de déconfinement a été marquée par l'instauration de protocoles sanitaires qui se sont maintenus et renforcés tout au long de l'année. L'organisation (demi-groupe, un jour sur deux), s'est faite différemment selon les écoles. Le contact avec les parents d'élèves a été maintenu pour connaître les effectifs pour la restauration scolaire notamment.

Les services périscolaires

Le Centre de loisirs est accessible tous les mercredis à Cormenon de 9h à 17h et durant toutes les vacances scolaires, exceptées les trois dernières semaines d'août, pendant lesquelles le centre de loisirs se situe au Parc hippique. Le Centre dispose

d'un agrément pour accueillir 40 enfants et 60 durant l'été.

Le Centre de loisirs est géré par une directrice et deux animatrices les mercredis et les petites vacances selon les effectifs. Des stagiaires BAFA peuvent également renforcer l'équipe. Sur l'été, des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) sont également présents pour l'encadrement des enfants.

Chaque été, il est proposé un séjour pour les 9-17 ans ainsi que de nombreuses sorties et activités pour toutes les tranches d'âges.

Il existe cinq garderies sur le territoire de la commune :

- La garderie de Couëtron-au-Perche est ouverte de 7h30 à 8h35 et de 16h15 à 18h45.
- La garderie de Mondoubleau est ouverte de 7h à 8h35 et de 16h30 à 19h.
- La garderie de Sargé-sur-Braye est ouverte de 7h00 à 8h50 et de 16h30 à 19h.
- La garderie de Choue est ouverte de 7h30 à 8h50.
- La garderie de Cormenon est ouverte de 7h30 à 8h35 et de 16h15 à 18h45.



Fréquentation et impacts liés à la crise sanitaire

Les camps et sorties extérieures au centre de loisirs ont été annulés durant l'été 2020.

À la garderie de Mondoubleau, il est constaté une moyenne de 17 enfants accueillis par jour, 10 à la garderie de Couëtron-au-Perche, 17 à la garderie de Sargé-sur-Braye, 4 à la garderie de Choue et 5 à la garderie de Cormenon en 2020.

Durant le premier confinement, le centre de loisirs et les garderies ont été réquisitionnés pour les enfants des personnels prioritaires, soit 4 enfants. Une légère baisse a été constatée durant les vacances d'été alors que la fréquentation n'a guère été touchée par la crise sanitaire à la rentrée de septembre et pendant les vacances de la Toussaint.

Maison de la Petite enfance – Le Multi accueil « La Souricette » et le Relais Assistantes maternelles « L'Ours Baloum »

Le Multi accueil La Souricette est ouvert aux enfants de 4 mois à 4 ans du lundi au vendredi de 8 heures à 18 heures. L'équipe d'accueil comprend trois éducatrices de jeunes enfants et de deux agents ayant un CAP petite enfance. L'établissement est agréé pour accueillir 20 enfants au maximum.



La Maison de la petite enfance propose également un service d'informations et d'accompagnement, le Relais assistantes maternelles « L'ours Baloum » (RAM). Il s'adresse aux 28 assistantes maternelles en activité (sur les 35 agréées), sur le territoire, et également aux parents dans leurs démarches administratives, ainsi qu'à l'établissement des contrats de travail notamment.

En 2020, Souricette a participé à :

- Graines de Lecteurs : en partenariat avec la Gare des Collines et la médiathèque de Mondoubleau avec l'accueil d'un auteur et la participation au salon d'exposition.
- Bébés lecteurs : en collaboration avec le réseau de lecture publique, des séances sont prévues un mardi par mois, suspendues pendant le premier confinement.
- L'accueil du spectacle jeune public « L'Ombre de la main » de la Compagnie 1.0.1 programmé en décembre par l'Échalier.

Fréquentation et impacts liés à la crise sanitaire

En 2020, ce sont 37 enfants qui ont été inscrits, contre 44 en 2019. La fréquentation était de 60 % en 2020, contre 70 % en 2019. Ces diminutions notables sont essentiellement dues à la crise sanitaire.

La Maison de la petite enfance a été fermée durant la première période de confinement du 14 mars au 11 mai. Les employées, en télétravail, en ont profité pour faire un travail de remise à jour conséquent comme la rédaction du projet d'établissement.

La réouverture a impliqué l'application de protocoles sanitaires drastiques (ménage, aménagement de l'espace, accueil...). La limite d'accueil a été divisée par deux, soit 10 enfants au maximum. Six enfants ont été accueillis quotidiennement du 11 mai au 22 juin, contre plus du double habituellement. Néanmoins, la CAF est venue compenser financièrement afin de parvenir à un équilibre budgétaire.

Appliquant les protocoles sanitaires stricts, la Maison de la petite enfance est restée ouverte en novembre.

La Gare des Collines – France Services

La Gare des Collines est un espace de vie, d'accueil et d'écoute pour tous les habitants qui permet de les accompagner dans leurs démarches administratives et/ou de les orienter vers les services adaptés à leurs besoins et de développer des liens à travers un planning d'activité.



Les horaires d'ouverture sont les lundis, mardis et jeudis de 9h00 à 12h et de 13h30 à 17h30, les mercredis de 13h30 à 17h30 et les vendredis sur rendez-vous.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la Gare est labellisée France Services avec plusieurs pôles d'accueil. 9 organismes font partie du socle commun du réseau France Services, qui est constitué d'un ensemble de partenaires conventionnés pour rejoindre le réseau national : la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT), la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), la Mutuelle santé agricole (MSA), la Caisse d'allocations familiales (CAF), la Direction des finances publiques (DGFIP), Pôle emploi, la Poste, le Ministère de la justice (CDAD 41, France victime, Service Pénitentiaire d'Insertion et Probation).

La Gare des Collines propose aussi :

- **Un Établissement Public Numérique** qui dispose de 5 postes informatiques accessibles à tous, gratuitement et librement, avec possibilité d'accompagnement sur les postes informatiques.
- **Un Point Information Famille** organisé autour d'un espace d'information, d'écoute et de documentation ouvert à toutes les familles (soutien à la fonction parentale, médiation familiale, accès aux droits, aide aux victimes, etc.).
- **Un Point d'accueil des permanences** : L'Agence Départementale d'Information sur le Logement de Loir-et-Cher (ADIL), La Caisse d'allocations familiales (CAF), la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT), Conseil départemental de l'accès au droit (CDAD 41), la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), la Consultations jeunes consommateurs (CJC), la Croix rouge sur roue, la Direction des finances publiques (DGFIP), France victime, Job 41, La Poste, la Maison Départementale de la Cohésion Sociale (MDCS), la Mission Locale du Vendômois, Pôle Emploi, Planning familial 41, le Service Pénitentiaire d'Insertion et Probation (SPIP), UFC Que choisir, Vivre Autonome 41, les Ateliers de

lutte contre l'illettrisme (CRIA 41 et bénévoles de l'Espace de Vie Social).

- **Des animations famille** : un programme bimensuel présente les animations gratuites à destination de tous publics (atelier création, cuisine, lecture...).

En 2020, diverses activités à destination des jeunes et des familles ont pu être maintenues, mais d'autres ont dû être supprimées du fait de la crise sanitaire :

- **« Graine de lecteur »** est développée par l'Espace de Vie Sociale et propose des actions dans les domaines de la lutte contre l'illettrisme et de l'animation familiale. Des séances de lecture pour les jeunes enfants, un prix littéraire, une exposition, une rencontre avec un auteur, un spectacle, une vente de livres, une projection et une visioconférence ont ainsi pu avoir lieu.
- **Le Printemps des familles** a été annulé. Les animations n'ont donc pas pu avoir lieu.
- **La sortie en famille** : a été inaugurée en 2020 avec la sortie à Chambord du 5 août 2020, à laquelle une dizaine de personnes ont pu participer.
- **L'Hiver des familles** s'est concrétisé grâce au numérique cette année. Une visioconférence avec la psychologue Nadège Larcher « jalousie et rivalité dans la fratrie » a vu le jour, ainsi que des ateliers parentalité mis en ligne sur Facebook animés par l'équipe de la Gare des Collines du Perche.

Fréquentation et impacts de la crise sanitaire

En 2020, 1629 usagers ont fréquenté France services contre 2 051 en 2019, soit une baisse de 422 usagers (- 20 %), liée aux fermetures du fait de la crise sanitaire.

591 usagers ont été reçus par les partenaires lors des permanences, contre 636 en 2019, soit une légère baisse de 8 % alors même que le nombre de partenaires a fortement augmenté.

129 personnes ont utilisé l'accès libre numérique contre 527 en 2019, soit une chute de 85 %, due aux longues périodes de fermeture.

Durant le premier confinement de mars à mai, la Gare des Collines est restée fermée au public. Cependant, le transfert d'appels vers le personnel en télétravail a permis le maintien du contact avec les publics les plus isolés et a répondu au suivi administratif pour les usagers.

La plupart des partenaires ont vu leur nombre de participants diminuer avec la crise sanitaire (24 visioconférences avec la CAF, 14 avec l'ADIL, 14 avec la MDCS, 6 avec France victime...).

A contrario et sans surprise, la Croix Rouge sur roue a constaté une grosse affluence : 1200 personnes ont bénéficié d'une aide alimentaire.

La Gare des Collines est très fréquentée par les habitants du territoire et attire également un public extérieur dans le cadre de France Services. Le lieu est ainsi de mieux en mieux repéré comme un espace de ressources et d'échanges, avec des professionnels reconnus.

La Maison des jeunes

La Maison des Jeunes (MDJ) est située dans la Gare des Collines du Perche et est accessible tous les mercredis de 12h30 à 17h30 ainsi que durant les vacances scolaires. Elle a pour ambition de favoriser l'autonomie, l'apprentissage et la vie collective auprès des jeunes par des activités et des projets variés.



Pendant les vacances d'hiver, un groupe de jeunes de 9 à 11 ans a pu bénéficier d'une sortie à la Cité des sciences et de l'industrie de Paris. Un projet de théâtre a été annulé pour les vacances de printemps.

Différents événements ont été organisés : jardin partagé, opération « Nettoyons la nature », sortie à la médiathèque, rencontre avec un auteur, sortie trampoline, activités sportives, etc.

Une grande opération de communication a été menée notamment à destination du collège, pour faire connaître la MDJ. Ainsi, le personnel a assuré plusieurs présentations de la structure devant les collégiens, mais également les parents au moment des réunions parents-professeurs, la communication de la Maison des Jeunes était relayée par les services du collège. De plus, un service de transports a été mis en place pour relier les deux établissements. Hélas, l'opération a été interrompue par la crise sanitaire, 12h30 seulement contre 35h initialement prévues ont pu y être consacrées. L'efficacité de cette opération est donc difficilement quantifiable.

Marie Gauthier-François, directrice du service, a suivi une formation « Promeneur du net » axée sur les réseaux sociaux et leur utilisation. Ce dispositif a pour objet d'établir une communication entre la MDJ et son public, via les réseaux sociaux, puisque l'on estime que 80 % des 11-17 ans (Source : sondage Parole aux Jeunes par Diplomeo) interagissent par ces liens aujourd'hui. Une subvention de 1500 € de la CAF a été versée à la Communauté de communes pour financer l'achat d'un smartphone qui permettra l'utilisation des réseaux sociaux tels que Facebook et Instagram.

Fréquentation et impacts liés à la crise sanitaire

En 2020, le nombre de jours d'ouverture s'élève à une vingtaine, soit moitié moins que d'ordinaire. 125 enfants de plus de 11 ans et 6 de plus de 14 ans ont fréquenté l'établissement. 5 jeunes

en moyenne ont été accueillis les mercredis, et 6 par jour durant les vacances de l'été 2020. La moyenne de fréquentation reste sensiblement identique à 2019. Néanmoins la situation est critique puisque les subventions de la CAF, qui s'élevaient à 6 420 € en 2019, sont disponibles pour des centres d'accueil de jeunesse réalisant une moyenne de fréquentation de 7 jeunes par mercredi. La nouvelle dynamique mise en place avec la volonté des élus, notamment sur l'accueil d'un samedi de sortie et de nouvelles modalités pendant les vacances scolaires, a pour objectif d'inciter plus de jeunes à fréquenter cet espace. Suite au premier confinement, la Maison des Jeunes a gardé ses portes closes jusqu'au 24 juin.

La santé et la maison médicale

La Maison médicale

Créée il y a plus de 10 ans, la Maison médicale accueille 3 médecins, 4 infirmiers, 1 ostéopathe, 1 sophrologue, 1 podologue-pédicure, 1 sage-femme, ainsi que des permanences des services de la PMI et de la médecine du travail.



Depuis 2020, la Communauté de communes a adhéré au dispositif Pais, permettant de bénéficier d'une continuité de services médicaux pendant les week-ends et jours fériés. Ce dispositif consiste au déploiement d'une plateforme d'appel permettant d'être reçu en consultation par des médecins généralistes qui se relayent sur le territoire.

Par ailleurs, la Communauté de communes a candidaté pour bénéficier d'une offre de médecins salariés par la Région, dans le cadre de sa plateforme de mobilisation et d'engagement pour « une région 100 % santé ».

Vaccinations COVID-19

Aujourd'hui et depuis le 4 février, c'est France Service qui accueille le centre de vaccination de Mondoubleau.

Au cours du mois de février, 334 personnes inscrites essentiellement via la plateforme en ligne Doctolib et le numéro d'appel ont été vaccinées.

L'accueil des gens du voyage à Sargé-sur-Braye (Les Gandonnières)

Depuis le 1^{er} juillet 2020, l'aire d'accueil des gens du voyage est à nouveau ouverte au public.



Constituée de 6 emplacements, elle permet d'accueillir une douzaine de résidences mobiles. Après une fermeture de près de 2 années suite à des dégradations importantes, la gestion de l'aire a été mandatée à l'entreprise Vagogestion, qui s'occupe également des aires de Naveil, de Vendôme et de Montoire-sur-le-Loir. Dès son ouverture, l'aire a connu une affluence importante et son occupation reste régulière depuis.

À leur arrivée sur l'aire, les gens du voyage appellent un numéro dédié (09 69 39 41 43) pour être mis en contact avec le gestionnaire qui vient établir un état des lieux d'arrivée, leur donner accès à un ou plusieurs emplacements, à l'eau et l'électricité, contre redevance. Le marché groupé de gestion des 4 aires avec celles des Territoires Vendômois permet une gestion équilibrée de l'occupation des différents sites et une régularisation des flux.

La Communauté de communes participe également à un service de médiation des gens du voyage, déployé par la Préfecture. Ce service permet de régler les contentieux entre gens du voyage et collectivités lors d'occupations illicites de terrains. Cette participation est de 1500 € à l'année, pour bénéficier de la venue d'un médiateur en cas de besoin.

LA QUALITÉ DE VIE

La commission Qualité de vie regroupe l'ensemble des services et actions relatives à la culture, au patrimoine, aux loisirs et à la vie associative. Elle s'est réunie 3 fois depuis le début du mandat.

La Lecture publique



Tableau de présentation du réseau de lecture publique :

Structure	Médiathèque de Mondoubleau	Bibliothèque de Saint-Agil, Couëtron-au-Perche	Point lecture de Souday, Couëtron-au-Perche	Point lecture de Sargé-sur-Braye
Inscrits actifs	435	39	21	26
Personnel	2 salariées 5 bénévoles	1 responsable auxiliaire 2 bénévoles	1 responsable bénévole 1 bénévole	1 responsable auxiliaire bénévole

Horaires d'ouverture au public :

Structure	Médiathèque de Mondoubleau	Bibliothèque de Saint-Agil, Couëtron-au-Perche	Point lecture de Souday, Couëtron-au-Perche	Point lecture de Sargé-sur-Braye
Lundi	15h-18h	10h-12h30	16h15-18h15	16h15-18h15
Mardi	-	10h-12h30	-	-
Mercredi	10h-12h et 14h-18h	10h-12h30	-	-
Jeudi	15h-18h	10h-12h30	16h15-18h15	16h15-18h15
Vendredi	15h-18h	10h-12h30	-	-
Samedi	10h-12h30	9h30-12h	-	-
Dimanche	-	-	-	-
TOTAL	17,5 heures	15 heures	4 heures	4 heures

Fonds disponibles et emprunts

18 962 documents (livres, DVD, CD, magazines) composent les fonds du réseau, dont 11 652 acquis par les Collines du Perche et 7 310 empruntés à la Direction de la lecture publique (DLP) du Loir-et-Cher.

En 2020, 660 documents imprimés et 65 DVD ont été acquis. Ces documents sont répartis entre les différentes structures selon la nature et la fréquentation des sites. Ils représentent un coût de 2 €/habitant.

Cette année, la médiathèque a pu accueillir cinq séances de service d'accompagnement à la vie sociale en partenariat avec l'ESAT (Établissement et service d'aide par le travail). Six adultes en situation de handicap participent et sont accompagnés par une éducatrice dans une séance d'échanges qui leur permet d'acquérir et de mobiliser de nouveaux mots, de se sociabiliser, et pour se familiariser avec la médiathèque.

Le 2 septembre 2020, l'équipe de la lecture publique a accueilli un volontaire en Service civique, logé par la commune de Couëtron-au-Perche et dont la mission était financée par la DLP. Durant ses sept mois de mission, il a eu pour objectif la mise en place d'actions à destination des personnes dites fragiles (en situation de handicap, en situation d'illettrisme, personnes âgées, à mobilité limitée, etc.).

Dix-sept séances de « Bébés lecteurs » se sont tenues en janvier, février, septembre et octobre. Depuis le mois de septembre, le volontaire en service civique assure six lectures par mois au Centre social, suspendues pendant le confinement, deux pour les adultes en cours de Français Langue Étrangère (FLE) et quatre pour les enfants.

Des événements ponctuels se sont déroulés dans les structures : lectures publiques, animation de grainothèque, rencontres avec des auteurs, spectacles, présentation de la Commanderie d'Arville, création d'un ciné-club avec l'agence régionale Ciclic Animation et le Cinémobile, ateliers d'écriture et d'illustration avec l'agence rurale de développement culturel l'Échalier...

Fréquentation et impacts liés à la crise sanitaire

9 500 documents ont été prêtés sur la période du 1^{er} janvier au 13 novembre 2020. Sur la même période en 2019, 13 300 documents avaient été prêtés, et 13 000 en 2018. La baisse constatée est liée à l'arrêt de l'activité de prêts durant la période de confinement du 16 mars au 18 mai 2020. Un service de prêts à emporter a été proposé pour assurer un service minimum, du 18 mai jusqu'au 22 juin, et un autre durant la deuxième période de confinement à compter du 30 octobre.

La première période de confinement a marqué la fermeture de toutes les structures de lecture publique des Collines du Perche jusqu'au 11 mai. Lors de la seconde, seules la médiathèque et la bibliothèque de Saint-Agil ont maintenu un service de prêts à emporter : 362 documents ont été empruntés par 45 personnes durant le premier confinement et 278 emprunts pour

22 emprunteurs constatés durant le second confinement. 125 puis 71 prêts se sont faits grâce à la réservation en ligne sur le site Culture 41.

La reprise de l'activité après le 18 mai, s'est faite progressivement, selon les consignes gouvernementales et les recommandations des associations de bibliothécaires.

Le service de prêts à emporter permet de réserver des documents disponibles par le biais du catalogue en ligne hébergé sur le site Culture 41, par téléphone ou par mail.

Le retrait se faisait sur rendez-vous, avec des plages horaires largement amplifiées pour la médiathèque, passant à 22 heures d'ouverture hebdomadaires lors du premier confinement. Au second confinement, la médiathèque proposait ce service 14 heures par semaine. Les amplitudes d'ouverture de la bibliothèque de Couëtron-au-Perche sont restées inchangées. La réouverture s'est faite au compte-goutte et suivant un protocole strict.

La médiathèque a ensuite repris ses horaires d'ouverture antérieurs à la pandémie, ses accueils de groupe d'enfants et ses animations jusqu'au 30 octobre 2020. Seules les bénévoles assurant les animations à la médiathèque sont revenues. Aujourd'hui, le public est de nouveau autorisé en respect du protocole sanitaire en vigueur.

Les finances

La commission Finances et budget a pu se réunir 4 fois, notamment pour présenter le rapport d'orientations budgétaires.

Budget principal

Avec un résultat de fonctionnement de 3,35 M€ en dépenses et 4,83 M€ en recettes, le compte administratif 2020 du budget principal permet de dégager un excédent de fonctionnement de 607 771,99 €, ce qui correspond à la moyenne annuelle.

Dès son élection, l'équipe communautaire s'est employée à faire une projection budgétaire pour la durée de la mandature, pour rendre visible la capacité d'investissement et la régulation du fonctionnement.

En fonctionnement, le service comptable a accueilli un nouvel agent et un temps très partiel pour la mission de communication (7h par semaine). Il est prévu en 2021 d'accueillir un poste de niveau ingénieur pour renforcer l'équipe en compétences techniques.

Des interrogations subsistent pour l'avenir quant à plusieurs points : la Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), l'évolution de la Taxe d'habitation (TH) et sa compensation, mais également la Dotation globale de fonctionnement (DGF), ainsi que le Fonds de Péréquation inter-communal (FPIC) qui reste toujours une variable relative.

Budget Action économique

Le budget Action économique présente un résultat de fonctionnement de 2 492 €, pour un déficit d'investissement de 22 138 €.

La construction de l'atelier-relais sur Sargé-sur-Braye verra le jour en 2021, ayant été retardé par une année marquée par la crise sanitaire d'une part, et qui a nécessité des études d'archéologie préventives d'autre part.

Budget Régie de chauffage

Ce budget a bénéficié d'une autorisation exceptionnelle de la Direction départementale des finances publiques (DDFIP), pour le versement d'une subvention depuis le budget principal, d'un montant de 90 000 € en fonctionnement et de 21 000 € en investissement, permettant de financer un audit technico-économique.

Les réflexions qui se dégagent de cette étude projettent un investissement d'environ 500 000 € pour revoir le système de chaudière, le fonctionnement général et la maintenance du réseau de chaleur. Il s'agira de capter des fonds permettant d'atténuer les effets d'un tel projet sur l'avenir de ce budget qui reste fragile.

D'une façon générale, l'encours de dette est actuellement d'environ 2 M€, avec des emprunts arrivant à échéance dans les 5 prochaines années. Les projets communautaires devront permettre de maintenir cet encours sans le creuser, afin de maintenir cet équilibre.

L'équipe communautaire tient à maintenir l'équilibre entre projets d'investissements nécessaires et ressources indispensables pour assurer un fonctionnement efficace des services.

Le budget a d'ores et déjà pour 2021 pu être construit avec des projections sur le mandat complet.

Tableau général du compte administratif 2020 du budget principal :

		dépenses	recettes
Réalisations de l'exercice	Section de fonctionnement	3 358 087,29 €	3 965 859,28 €
	Section d'investissement	539 612,53 €	491 528,47 €
Reports de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement	0,00 €	861 437,88 €
	Report en section d'investissement	310 427,65 €	0,00 €
TOTAL (réalisations + reports)		4 208 127,47 €	5 318 825,63 €
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €
	Section d'investissement	63 499,20 €	148 400,00 €
TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1		63 499,20 €	148 400,00 €
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	3 358 087,29 €	4 827 297,16 €
	Section d'investissement	913 539,38 €	639 928,47 €
TOTAL CUMULÉ		4 271 626,67 €	5 467 225,63 €

Budget Action économique :

		dépenses	recettes
Réalisations de l'exercice	Section de fonctionnement	28 235,88 €	30 728,32 €
	Section d'investissement	40 317,39 €	18 178,89 €
Reports de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement	124 794,43 €	0,00 €
	Report en section d'investissement	8 692,06 €	0,00 €
TOTAL (réalisations + reports)		202 039,76 €	48 907,21 €
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €
	Section d'investissement	13 654,60 €	75 000,00 €
TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1		13 654,60 €	75 000,00 €
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	153 030,31 €	30 728,32 €
	Section d'investissement	62 664,05 €	93 178,89 €
TOTAL CUMULÉ		215 694,36 €	123 907,21 €

Budget Régie de chauffage :

		dépenses	recettes
Réalisations de l'exercice	Section de fonctionnement	268 705,17 €	322 913,52 €
	Section d'investissement	100 576,07 €	100 116,25 €
Reports de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement	60 562,74 €	0,00 €
	Report en section d'investissement	0,00 €	59 066,03 €
TOTAL (réalisations + reports)		429 843,98 €	482 095,80 €
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €
	Section d'investissement	0,00 €	0,00 €
TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1		0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	329 267,91 €	322 913,52 €
	Section d'investissement	100 576,07 €	159 182,28 €
TOTAL CUMULÉ		429 843,98 €	482 095,80 €

LES SERVICES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

La Communauté de communes compte 35 agents répartis comme suit :

Direction générale	5
Agents techniques et d'entretien	5
Services enfance - jeunesse	
Petite enfance	5
Restauration scolaire	4
Périscolaires - garderies	11
Services à la population	
France Services	3
Lecture publique	2
TOTAL	35

Suite au recrutement d'un agent à temps plein pour venir renforcer l'équipe de comptabilité depuis le 1^{er} janvier 2021, un chargé de communication vient également à raison d'une journée par semaine.

Le recrutement d'un agent de niveau ingénieur ou attaché est également prévu pour renforcer les compétences techniques du secrétariat général.

Les partenaires de l'animation territoriale

L'Échalier

La Grange de Saint Agil (Couëtron-au-Perche) accueille depuis bientôt 21 ans l'Échalier, Agence rurale de développement culturel.

Au-delà des aides locales, cette agence est missionnée par le Ministère de la Culture, par la Région et par le Département via une convention commune. Elle accompagne l'action culturelle sur notre territoire, en partenariat avec le service de la lecture publique, et avec l'Hectare, Centre national de la Marionnette de Vendôme, et les établissements scolaires des Collines du Perche, au travers d'animations et d'événements tels que le Salon des Bonimenteurs, le festival Graine de lecteurs et la Librairie d'un jour ou des ateliers d'écriture. Mais l'Échalier c'est aussi une riche programmation de spectacles vivants et de multiples résidences d'artistes, pour lesquelles l'agence est

labellisée Atelier de fabrique artistique par le Ministère de la Culture.

Depuis 2018, la Grange a bénéficié d'importants travaux de restauration pour améliorer l'accueil des artistes et du public.

La maîtrise d'ouvrage a été réalisée par délégation à la commune de Couëtron-au-Perche, qui a su dégager les 80 % de subventions nécessaires, auxquels il faut rajouter les financements de trois fondations (Crédit Agricole, Banque populaire et la fondation du Patrimoine) et une participation financière de l'Échalier.

Malgré la crise sanitaire, la Grange continue d'accueillir des résidences d'artistes et poursuit sa programmation dans les établissements scolaires, s'adaptant aux mesures gouvernementales au fur et à mesure.



Polysons

Avec le soutien majeur de la communauté de communes, l'école de musique associative Polysons délivre des cours de musique et de chants aux enfants et aux adultes, par des professeurs diplômés qui assurent des cours de qualité.

Située à Mondoubleau à l'étage de la Gare des Collines, le fonctionnement de l'école pour l'année 2020 a bien sûr été particulièrement bouleversé. Les cours sont aujourd'hui, et depuis le début de la crise sanitaire, délivrés en visioconférence auprès des élèves.

Le concert de Noël et celui de fin d'année ont pu se dérouler en virtuel avec diffusion en direct sur Youtube.

Malgré les difficultés liées à la distance entre élèves et professeurs, cette solution semble fonctionner, puisque les demandes d'inscriptions pour la rentrée 2020 étaient toujours aussi nombreuses en septembre. En effet, l'école souffre d'un manque de moyens matériel et humain suffisant pour répondre aux nombreuses demandes d'inscription et chaque année, l'école doit inscrire sur liste d'attente de nouvelles personnes.

La Commanderie d'Arville

La Commanderie templière d'Arville est un haut lieu du patrimoine de la Communauté de communes des Collines du Perche. Sa gestion est confiée à l'association « la Commanderie d'Arville » dont la direction et le bureau ont été renouvelés en 2019.

Ouverte à tous les publics (individuels, en groupe, scolaire...), elle propose de multiples découvertes avec son centre d'interprétation sur les Templiers, mais également avec des événements autour de l'époque médiévale et des activités en lien avec les Chevaliers.

Depuis sa création, l'association a été subventionnée par la Communauté de communes. En 2020, il a été établi entre les deux parties une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens afin de stabiliser les engagements mutuels et le montant des subventions sur 4 ans. Pour 2020, la communauté de communes a versé 70 000 € de subvention et ne prends plus en charge les fluides de fonctionnement (eau, électricité, gaz, etc.) liés à l'activité.

Comme l'ensemble des associations, la Commanderie d'Arville a dû revoir son mode de fonctionnement et adapter ses activités à la situation sanitaire. L'association a connu une baisse d'activité conséquente alors que de nombreux projets d'animation étaient prévus par la nouvelle direction.



Depuis 2020, les actions menées par la Commanderie se sont ouvertes au territoire et des partenariats étroits avec les services communautaires et les autres associations ont pu se créer, pour faire bénéficier au public de ce patrimoine local et de son histoire. Pour la première fois, des « Pass annuels » ont été proposés à la population, permettant une visite en illimité du site. Par ailleurs, une révision de la tarification et une promotion en ligne ont apporté une visibilité nouvelle vers des publics cibles plus jeunes et plus familiaux.

La Maison botanique

La Maison botanique de Boursay est une association d'éducation à l'environnement spécialisée dans la sensibilisation et la transmission de savoir-faire liés aux végétaux, notamment sur les thématiques des trognes, du plessage et des haies bocagères. Ses quatre salariés travaillent au sein de locaux pouvant accueillir du public notamment pour des présentations pédagogiques et scientifiques sur le milieu naturel du Perche. Son parc est constitué de nombreuses trognes, de haies plessées, ainsi que de nombreuses essences



locales et exotiques. L'association développe depuis quelques années ses compétences pour l'accompagnement des projets de plantations de haies champêtre, elle a ainsi créé un collectif bénévole de planteurs de haies accueillant aujourd'hui plus de 100 bénévoles citoyens du territoire.

La Communauté de communes accompagne l'action vers la jeunesse mise en place par la Maison Botanique « l'Atelier Vivant » à hauteur de 2 739,40 € en 2020.

Comme la plupart des associations recevant du public, la Maison botanique a dû revoir son mode de fonctionnement et adapter ses activités à la situation sanitaire. Trois des quatre salariés ont été placés en situation de chômage partiel durant le premier confinement afin de préserver la situation financière de l'association, même si la Maison Botanique peut compter sur ses 235 adhérents et ses 150 bénévoles pour continuer à faire vivre l'association.

De nombreuses activités ont dû être annulées, même si un stage de plessage, une journée de valorisation des déchets verts, les activités du Centre de Loisirs, et surtout la Fête du bio de cet été ont pu être maintenus, avec un record d'affluence pour cette dernière en 2020.

Pirouette

L'association Pirouette à Mondoubleau est une association d'ateliers créatifs et culturels à destination des enfants, des adolescents, et des adultes, tout au long de l'année. Elle dispose de nombreux équipements de création pour tous les arts figuratifs.

La Communauté de communes a accompagné cette activité d'éducation artistique et culturelle à hauteur de 2 250 € en 2020.

Des ateliers d'art proposés aux enfants les mercredis après-midi ont réuni environ 14 enfants et 14 adultes les lundis soirs et jeudis après-midi. Les ateliers de théâtre ont réuni 8 enfants les mercredis, 8 préadolescents les jeudis après-midi et 10 adolescents les vendredis après-midi. Les chiffres de fréquentation sont plutôt stables par rapport à 2019.

De nombreuses activités ont été annulées en raison de la crise sanitaire comme le voyage prévu à Libourne pour le festival Fest'Arts, remplacé par un stage de peinture durant l'été qui a regroupé 22 personnes contre 8 l'an passé. Les autres stages organisés durant les vacances autour de thèmes variés comme le portrait, l'Afrique de l'Ouest, ou l'artiste Niki de Saint-Phalle ont attiré une douzaine de personnes en moyenne.



Rapport d'activité 2020 de la Communauté de communes des Collines du Perche

Avril 2021, Publication de Communauté de communes des Collines du Perche
36 rue Gheerbrant – BP 6 – 41170 Mondoubleau • Tél. 02 54 89 71 14

Directeur de la publication : Anne Colonna • **Rédaction :** Bureau communautaire
et équipe administrative • **Conception et réalisation :** EFIL / efil.fr

Impression : Numeriscann, labellisé imprim'vert – Imprimé sur papier PEFC



Découvrez notre nouveau site **cc-collinesperche.fr**

NOUVEAU



Accédez directement
au site en flashant
ce code à l'aide de
votre smartphone



Collines du Perche
Communauté de communes

**Communauté de Communes
des Collines du Perche**
36 Rue Gheerbrant
41170 Mondoubleau
Tél. +33(0)2 54 89 71 14
dgs@cc-collinesperche.fr